

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 610

Artikel: Omniscience : le Conseil fédéral au pied du mur
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Course au développement: les armes des cantons

Le canton de Berne a été le premier canton à se doter d'une loi pour favoriser son développement économique. C'était il y a dix ans. Utilise-t-il ces dispositions pour attirer sur son sol des entreprises jusque-là implantées en Suisse orientale? Certains conseillers d'Etat de cette région le prétendent et le «Tages Anzeiger» rappelle, à ce sujet, la décision de la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de 1980 prévoyant l'introduction d'une sorte de code de bonne conduite, voire d'un concordat intercantonal en la matière.

Il est évident que tous les cantons ne disposent pas des mêmes moyens pour lutter contre la tendance au sous-développement économique. Le numéro déjà cité du «Tages Anzeiger» (8.10) dresse un tableau cernant les quatorze «instruments» aptes à favoriser le développement économique. Une liste fondée sur des données fournies par un institut de l'Université de Saint-Gall. Ces mesures sont classées en cinq catégories:

- politique de la main-d'œuvre (aide à la formation et aide au recyclage);
- politique foncière (mise à disposition de terrain par le canton, contributions versées aux communes pour équiper une zone industrielle, mise à disposition de terrain industriel à des conditions favorables);
- politique d'encouragement des investissements (prêts du canton, contributions pour abaisser les charges des intérêts, cautions, contributions à fonds perdus, participation au capital);
- mesures fiscales (allègements des charges fiscales, exonération, réduction des émoluments et des tarifs);

— encouragement de la recherche et du développement.

Vingt-cinq cantons ont été passés au crible (le Jura n'est pas encore pris en considération). A l'examen, la plus courue des mesures en question est l'allègement des charges fiscales (pratiquée dans vingt cantons) et la moins répandue l'octroi de subventions à fonds perdus (quatre cantons). A cela s'ajoute que les cantons pratiquent plus ou moins intensivement leur politique d'intervention.

FRIBOURG EN TÊTE DES ROMANDS

Tout au bas de l'échelle helvétique, deux cantons (Bâle-Ville et Zoug) n'ont encore rien prévu, Nidwald et Zurich n'ont introduit qu'une mesure, Uri et Schwyz, deux et Obwald, trois...

Les cinq cantons romands ont prévu un total de 32 mesures. Par ordre d'intervention croissant: Vaud et Genève (cinq mesures) «ex aequo» au onzième rang helvétique avec quatre cantons alémaniques;

puis Valais et Neuchâtel (sept mesures), huitième rang helvétique et enfin Fribourg (huit mesures), quatrième rang helvétique en compagnie de trois cantons alémaniques.

Les cantons les mieux dotés en moyens d'intervention sont le Tessin (dix mesures), Soleure (onze mesures) et Berne (treize mesures, à un point de la palette complète: il manque juste l'octroi de subventions à fonds perdus).

Quels seront les vainqueurs et les vaincus de cette course au développement? Il est prématuré de le dire, mais la lutte est d'ores et déjà ouverte dans les foires spécialisées en Suisse et à l'étranger ainsi que par l'organisation de visites, la mise sur pied de contacts multiples, officiels et officieux.

Inutile de dire qu'on est ici bien loin de certains mots d'ordre popularisés par la droite patronale et qu'ici le slogan «moins d'Etat» n'a pas cours.

OMNISCIENCE

Le Conseil fédéral au pied du mur

Du pain sur la planche pour le Conseil fédéral! Parmi d'autres interpellations, cette dernière session d'automne 1981, celle-ci, contresignée très sérieusement par trente parlementaires pressés d'y voir un peu clair. Nous citons «in extenso»: «Alors que l'humanité a connu pendant la plus grande partie de son histoire des conditions de vie relativement stables, la croissance est devenue la norme depuis deux siècles. Pourtant, les ressources naturelles et la capacité de régénération de la terre, qui ont jusqu'ici permis cette croissance, sont limitées. Il est donc indispensable de stabiliser la population et l'économie mondiales afin d'assurer un

niveau de vie satisfaisant à longue échéance. Nous prions le Conseil fédéral d'exposer dans un rapport détaillé quel est son avis sur cette question et comment il entend contribuer à la réalisation de cet objectif dont l'importance est décisive pour l'humanité.» Une affaire à suivre!

Et lorsque le Conseil fédéral en aura fini avec ce rapport sur «l'économie mondiale» — mais seulement à ce moment-là, on se recommande — qu'il réponde à cette autre interpellation, non moins cardinale, signée malheureusement par huit députés seulement, datée du 21 septembre: «Le Conseil fédéral est invité à ordonner des mesures propres à endiguer la nouvelle vague de dépérissement des ormes. Ces mesures seront prises sur le plan national, voire en collaboration avec d'autres pays.»